

**Discours de Mme Yaël Braun-Pivet,
Présidente de l'Assemblée nationale**

Inauguration du Parc Léonel de Moustier

Domont - Samedi 26 septembre 2026

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le Sous-préfet,

Messieurs les Députés,

Monsieur le Maire de Domont,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les descendants de Léonel de Moustier,

Mesdames et Messieurs les représentants de la Gendarmerie nationale,

Mesdames et Messieurs les représentants des sapeurs-pompiers,

Chères Domontoises, chers Domontois,

Mesdames, Messieurs,

En avril 2025, à Toul, je participais à la restitution d'un travail de mémoire mené par un millier de collégiens et de lycéens autour de la Résistance et de la Déportation.

Et ce jour-là, un homme se leva devant eux.

Un centenaire. Un résistant. Un survivant de Mauthausen. **Stéfan Lewandowski.**

Il adressa aux jeunes cette exhortation : « *Quand quelque chose vous paraît injuste, soyez insubordonné.* »

Être insubordonné. C'est le choix que fit Léonel de Moustier, député du Doubs, le 10 juillet 1940, au Grand Casino de Vichy.

Ce 10 juillet – vous l'avez dit, monsieur le maire - ils furent **80**.

80 à refuser les pleins pouvoirs à Pétain.

80 à préférer leur conscience à l'obéissance. L'honneur au déshonneur.

La veille du vote, Pierre Laval menace Léonel de Moustier : « *Vos usines perdront leurs commandes publiques.* » Il lui rétorque : « *Mes ouvriers en pâtiront peut-être, et moi certainement. Est-ce une raison pour me déshonorer ?* »

Se déshonorer ?

Impensable pour ce soldat de France, qui, **pendant la Grande Guerre**, parti adjudant dans la cavalerie, en était revenu lieutenant, et titulaire de la Croix de guerre avec cinq citations.

Se déshonorer ?

Impensable pour cet homme qui, dès 1939, à **57 ans, père de douze enfants**, s'était porté volontaire pour reprendre les armes et défendre la France.

Se déshonorer ?

Impensable pour ce commandant qui, dans les Flandres, sa division encerclée par les Panzer, avait réussi à forcer les lignes ennemies et à rejoindre Dunkerque.

Le 10 juillet, il vote donc « non » et dénonce l'armistice comme une trahison.

Dans une France encore sonnée par « l'étrange défaite », Léonel de Moustier est aussi valeureux que minoritaire. Qu'importe : il n'abdique pas. Et s'engage évidemment dans la Résistance.

Son château de Bournel devient une citadelle de « *l'armée des ombres* ». Maquisards, évadés, réfractaires du STO, aviateurs alliés, tous s'y retrouvent pour préparer la Libération.

Jusqu'au 23 août 1943. Ce jour-là, la Gestapo l'arrête avec deux de ses fils, Guy et Henri.

Il sera emprisonné à Besançon et Compiègne. Puis déporté à Neuengamme.

Parce qu'il est parlementaire, il pourrait bénéficier d'un traitement particulier. Il refuse.

Chez lui, l'honneur, l'éthique, la rectitude et le courage forment une quadruple exigence à l'état pur. S'il est vrai que la grandeur d'un homme se mesure face à l'adversité suprême, alors Léonel de Moustier sut s'élever aux plus hauts grades de la dignité républicaine.

Le 8 mars 1945, épuisé par les privations, il trouve la mort au kommando de travail de Bremen-Farge.

**

Quelques mois plus tard, le 2 octobre 1945, une fois la patrie libérée, le général de Gaulle le fit, à titre posthume, **Compagnon de la Libération**.

Un autre député seulement de la Chambre de 1936 eut cet honneur – Pierre Viénot, député socialiste des Ardennes.

Tous deux furent les sentinelles de cet « *ordre de la nuit* » chanté par Malraux.

Le marquis de Moustier était de droite conservatrice, Pierre Viénot de gauche socialiste. Ils divergeaient sur la société, l'économie, la religion. Mais lorsque l'essentiel fut en jeu, ils s'unirent pour le défendre.

Il est en effet, dans la vie des nations, de ces heures critiques où tout peut basculer. Alors doivent s'effacer les clivages, les appartenances partisans, pour laisser place à la rigueur d'une conscience, à la fidélité aux principes, à cette boussole morale qui interdit toute compromission.

Tel est le legs, telle est la leçon de Léonel de Moustier.

Il y a plus grand que nous.

Il y a la démocratie, la République, l'État de droit.

Et ce 10 juillet 1940 nous rappelle tragiquement ce qui advient lorsque ces digues cèdent.

C'est pourquoi, aujourd'hui comme hier, il faut prendre soin de notre État de droit. À l'heure où certains le testent, le vilipendent, voudraient le contourner ou l'opposer à la souveraineté populaire, il est bon de rappeler qu'il est un trésor que nous avons en partage. Qu'il nous protège face à l'arbitraire, garantit nos libertés, fonde la séparation des pouvoirs. Qu'il est une valeur universelle héritée de Beccaria et des Lumières. Et qu'il devrait se situer bien au-delà de tous les clivages partisans.

Et c'est précisément pour cela que cette cérémonie est un symbole si puissant. Elle est née d'une initiative transpartisane. Un député de gauche, cher Romain Eskenazi. Un maire de droite, cher Frédéric Bourdin. Pour honorer le grand-père maternel d'un député centriste, cher Charles de Courson. Ici réunis à **Domont**, une cité qui sait, elle aussi, ce que coûte la liberté.

Car ici demeure la mémoire des **23 fusillés des Quatre Chênes**, assassinés par les nazis en août 1944.

Au monument qui perpétue la mémoire de ces 23 fusillés, répondra désormais le parc Léonel de Moustier.

J'y vois là encore un symbole puissant. Car un parc est un lieu de vie. On s'y promène. Des enfants y courent, des familles s'y retrouvent, des générations s'y croisent.

Et demain, peut-être, un enfant lira ce nom et demandera :

« Qui était Léonel de Moustier ? »

Et on lui racontera. On lui racontera l'histoire du député insubordonné. On lui racontera que la République, la démocratie, l'État de droit, sont toujours à défendre.

C'est aussi cela le travail de mémoire : nourrir le présent par le passé. Ne pas attendre que tout le monde se réveille pour réveiller tout le monde.

Alors que les périls nationalistes, alors que la haine antisémite, alors que les soumissions munichoises ressurgissent, gardons-nous de devenir les somnambules de notre siècle.

Mesdames, Messieurs, c'est cette conviction qui guide le travail de mémoire que je mène à la Présidence de l'Assemblée nationale.

L'un de mes premiers déplacements comme Présidente m'avait conduit au Casino de Vichy, pour rendre hommage aux 80 qui sauvèrent l'honneur du Parlement.

Dans l'hémicycle, encore aujourd'hui, une plaque honore Léonel de Moustier. Elle veille sur nos séances, depuis la place 95 où le député du Doubs siégeait - la place qui fut ensuite celle du Député, Premier ministre et Résistant Michel Debré.

Enfin, le mois prochain, je rendrai hommage à un autre député et Compagnon de la Libération, René La Combe.

Parce que ces vies doivent continuer à nous parler. Pour nous forcer à cette question redoutable : qu'aurions-nous fait hier ? Et surtout : que ferons-nous demain ?

**

Mesdames et Messieurs, je conclurai avec le général de Gaulle.

C'est par ce triptyque qu'il résuma le destin de Léonel de Moustier :
« *Français excellent, combattant d'élite, otage de choix.* »

Un homme dont la vie et la mort subliment la devise de l'ordre de la Libération : « *Patriam servando, victoriam tulit* ». « *En servant la patrie, il remporta la victoire.* »

À nous d'être les gardiens de sa mémoire.

À nous de nous hisser à la hauteur de son courage.

Et surtout, à nous de nous mobiliser pour que vive la France qu'il chérissait.

Pour que demeure une République – notre République – fière de ses valeurs,
digne de son histoire, et libre de son destin.

Vive Léonel de Moustier !

Vive la République !

Et vive la France !